

Les algues vertes surveillent-elles les cochons bretons ? A propos de quelques mutations du sauvage et du domestique en contexte d'élevage intensif

Alix-Kathleen Levain

Doctorante

UR 1326 INRA Sciences en Société – Marne-la-Vallée - France
UMR 7206 CNRS-MNHN-Paris 7 Eco-anthropologie et ethnobiologie
(Paris – France)
levain@mnhn.fr

Depuis 2008, des décès d'animaux domestiques dans des baies bretonnes touchées par les proliférations d'algues vertes font l'objet d'un regard appuyé, d'analyses, de procédures judiciaires. Ils ont attiré l'attention sur des accidents ayant touché des personnes en contact avec les algues en décomposition. Les autopsies et les mesures ont mis en évidence de fortes concentrations d'hydrogène sulfuré émanant des amas d'algues en décomposition, à des doses potentiellement létales. En juillet 2011, plus d'une trentaine de sangliers ont trouvé la mort sur les berges de l'estuaire de la rivière du Gouessant, en baie de Saint-Brieuc. Cet épisode a connu un large écho médiatique, l'enjeu étant d'identifier s'il existait une relation entre ces décès en série et les échouages d'algues vertes du genre *Ulva*, récurrents sur cette partie du littoral costarmoricain¹.

S'est mis en mouvement à cette occasion un dispositif de surveillance et d'analyses de grande ampleur². Il s'est agi, dans l'urgence et dans un contexte très tendu³, de réaliser des examens cliniques sur les animaux morts, d'ausculter simultanément le milieu, et de prendre en compte des conclusions contradictoires possibles, sur un espace aux limites indéterminées. L'événement révélait ainsi l'épaisseur et les limites d'un dispositif de surveillance institutionnel qui se voit dans l'obligation de prendre en compte de nouvelles fonctions sociales associées à la veille et au contrôle d'espèces et d'espaces relevant d'univers distincts (algues, animaux, espèces sauvages et domestiques, espaces ouverts et bâtiments confinés, espaces terrestres et maritimes). Les pouvoirs publics ont agi sous la surveillance constante des militants environnementalistes et des journalistes. Les dessins humoristiques ont rapidement fleuri dans la presse et les publications militantes, confrontant le cochon d'élevage à son homologue sauvage, présenté comme une victime collatérale de la production intensive de porcs dans les ateliers hors-sol.

Cet accident singulier a donc trouvé sa place presque naturellement dans une série dense d'événements dont la narration critique construit de façon toujours plus serrée un réseau d'interactions entre algues et cochons.

Cette communication⁴ s'efforcera de discuter l'idée que les algues vertes sont progressivement constituées en instrument de contrôle social de l'activité d'élevage. Notre réflexion

¹ La harde a, selon toute probabilité et d'après les conclusions récentes des agences gouvernementales, été victime d'émanations de gaz issus de la décomposition des algues. D'autres hypothèses avaient été émises par les services de l'Etat : l'empoisonnement, la contamination de l'eau de la rivière par des cyanobactéries. Elles conservent une certaine audience localement.

² Impliquant, de façon non exhaustive et dans le désordre, à la fois les services sanitaires aux échelons départemental et régional, l'ONF, les agences gouvernementales, mais aussi des réseaux militants et médiatiques

³ D'une part, les cadavres sont découverts petit à petit et le gaz potentiellement en cause est très volatile, d'autre part l'événement prend place dans une période d'active négociation entre la profession agricole, les associations environnementalistes et les pouvoirs publics.

⁴ Les analyses présentées ici s'appuient sur un dispositif d'enquête construit autour de trois volets :

s'organisera en deux temps. D'abord, nous reconstituerons rapidement les processus par lesquels s'élabore une série d'équivalences qui conditionnent la façon dont la relation entre algues vertes et élevage de porcs se construit socialement (I). Nous examinerons ensuite les formes de surveillance progressivement mobilisées autour de ces questions et approfondirons l'hypothèse selon laquelle les algues se trouvent enrôlées comme agent de contrôle social de l'activité d'élevage. En particulier, il s'agira de saisir les exigences sociales contradictoires associées à ces formes de contrôle, qui explicitent et alimentent les conflits localement (II). Nous conclurons en interrogeant la façon dont ces agencements singuliers participent d'une réorganisation des catégories par lesquelles l'opposition entre sauvage et domestique est pensée localement, jusqu'à faire apparaître deux figures singulières du « sauvage ».

I. La construction sociale d'une série d'équivalences : à l'origine de la formation d'un complexe "algue-cochon" ?

1. L'association algues-cochons comme lieu commun

En Bretagne, les phénomènes de prolifération d'algues vertes durent depuis une quarantaine d'années dans les sites les plus touchés (baies de Saint-Brieuc, de Lannion et de Douarnenez) et, pour certaines catégories d'acteurs - élus des communes concernées, riverains, pêcheurs à pied - , la perception d'une situation d'anomalie et de perturbation dommageable est aussi ancienne. On « vit » dans cette perturbation depuis suffisamment longtemps pour qu'elle ne fasse pas que révéler des tensions sociales ; elle a accompagné et pu modifier les transformations des rapports entre groupes sociaux et les représentations qui leur sont associées. C'est ainsi avec ces quarante années d'expérience des transformations écologiques et sociologiques du territoire qu'il faut compter pour comprendre, d'une part, la façon dont les algues vertes interviennent dans les représentations de l'activité agricole et, d'autre part, les termes dans lesquels les débats sont cadrés depuis que la mise en évidence des émanations de gaz en ont modifié à la fois la visibilité, la teneur et l'ampleur. A bien des égards, l'étape nouvelle de l'émergence du risque sanitaire est constituée par l'introduction massive de nouveaux acteurs, qu'ils s'agissent d'opérateurs et de prescripteurs puissants - l'Etat comme puissance régaliennne, se positionnant comme garant de la sécurité, les médias nationaux et internationaux, supposés gouverner l'attractivité touristique de la région et des sites touchés, l'Union Européenne, les juridictions administratives et judiciaires -, ou de la formation, au sens où l'entend Dewey (2010), d'un « public ». C'est sous le regard des « étrangers » que se formulent et s'actualisent désormais les représentations.

Celles qui associent algues et cochons sont aujourd'hui très largement répandues chez les « non-agricoles »⁵ et, si elles ne suffisent pas, loin de là, à épuiser le matériau ethnographique, elles transcendent les catégories sociologiques que l'on peut construire par ailleurs sur les territoires considérés. Que les habitants participent en effet à la construction de cet ensemble, qu'ils se l'approprient à partir, notamment, de la consultation des médias, qu'ils le récuse enfin de façon absolue ou circonstanciée, on peut considérer cette association algues-porcs

- Une enquête ethnographique multi-sites sur trois baies bretonnes (Lannion, Douarnenez et Concarneau) qui, tout en étant peu éloignées les unes des autres, présentent des histoires et des caractéristiques très variées,

- Un suivi des instances locales dédiées à la gouvernance des bassins versants et de l'agriculture, et plus largement des arènes dans lesquelles ces questions sont évoquées. Celles-ci se sont multipliées ces dernières années, avec la mise à l'agenda public et les mobilisations diverses autour de cette thématique, qu'il s'agisse de conférences, de débats ou d'instances plus généralistes.

- Une analyse systématique de la presse, de la littérature grise et de la littérature scientifique produite autour des « marées vertes » depuis les années 1970.

⁵ Très présentes dans le discours et l'iconographie militants, elles le sont aussi dans la presse, dans la littérature critique, mais également dans la production scientifique des spécialistes du milieu marin et des sciences humaines et sociales. Nous les retrouvons de façon quasi-systématique lors de nos entretiens et de nos observations.

comme un « lieu du commun » (Thévenot, 2006) à partir duquel l'on compose, c'est-à-dire un passage obligé de la pensée et de l'expression, qui peut être dépassé, mais jamais évacué.

Ce lieu commun nous semble reposer principalement sur la convergence de deux processus de mise en équivalence, qui aboutit à la formation d'un véritable « complexe » à l'étape de "révélation" du risque sanitaire :

- Par le premier processus, les algues vertes sont assimilées aux excréments animaux.
- Par le second, l'élevage de porcs devient moins légitime et plus disponible pour la critique que les autres types d'élevage.

La mise en équivalence entre algues et excréments animaux prend appui sur les perceptions sensorielles et l'expérience intime de la ruralité et de la littoralité.

L'analogie entre algues vertes et excréments se constitue dès l'apparition du phénomène, comme perception immédiate : « *Monsieur le Maire expose... la situation actuelle des plages de la commune. Une végétation verte abondante, gluante, recouvre depuis quelques temps la mer et la lieue de Grève, les algues se déposent sur la plage sur une épaisseur variant de 20 à 50 cm. Cette végétation se décompose rapidement en masse blanchâtre, mousseuse, nauséabonde, transformant la grève de sable fin en un tas de fumier dont l'odeur infecte se répand jusqu'à l'intérieur des terres.* »⁶ Ces communes de petite taille ont été touchées assez brutalement par le phénomène en 1970-71 : à cette époque, le lien avec l'activité agricole, ou même les effluents terrestres n'est pas établi⁷. Ainsi, une délibération prise quelques semaines plus tard indique que la « *pollution...vient de la mer* ». Pourtant, l'analogie avec une matière organique terrestre en décomposition, dans cet espace très largement agricole, est une image qui s'impose d'emblée. Se forge donc une équivalence fondée sur les perceptions sensorielles, assimilant les algues échouées, par leur aspect (le caractère boueux, la couleur verdâtre) et leur odeur (la putréfaction), à un excrément végétal.

Un autre volet de cette consolidation de l'équivalence algues-excréments se construit au-delà de l'espace littoral, avec une extension spatiale supérieure, du fait de la mobilité des hommes, des algues et des lisiers sur le territoire. Les algues collectées sur les plages, dans un premier temps, ont fait l'objet d'un traitement souvent sommaire : entassement de volumes considérables dans des fossés ou au bord des champs, épandage à des stades divers de décomposition, etc. Plus récemment les algues sont aussi « exportées » dans des unités de traitement et de valorisation qui se créent ou s'agrandissent pour ce faire. Les lisiers⁸ ont, sur les mêmes pas de temps, également largement circulé sur les espaces concernés. L'extension physique de la gestion des effluents d'élevage et des algues crée une large zone de recoupement dans laquelle l'analogie se solidifie.

Les sources écrites et les témoignages, préexistants à l'identification par les travaux scientifiques de l'origine agricole des nitrates favorisant le développement⁹ des algues vertes, sont peu nombreux ; en revanche les entretiens menés dans le cadre de l'enquête nous donnent accès à des discours sur la perception auxquels sont intégrés des éléments de sens¹⁰ : il est très rare, aujourd'hui, de recueillir un témoignage qui appréhende les algues sans évoquer l'agriculture. A la fin des années 1990, la diffusion des travaux scientifiques sur le phénomène et l'émergence des politiques publiques de lutte ont introduit l'idée d'une origine massivement

⁶ Extrait d'une délibération adoptée dans les mêmes termes par les conseils municipaux des communes riveraines de la Lieue de Grève (baie de Lannion, Côtes d'Armor) en juillet 1971.

⁷ Les premières publications scientifiques identifiant les nitrates d'origine agricole comme facteur décisif dans les phénomènes de prolifération observés en Bretagne n'interviendront qu'à la fin des années 1980.

⁸ Au-delà de la gestion par l'agriculteur de l'épandage sur ses propres terres, les lisiers font l'objet d'échanges de gré à gré et de transactions entre exploitations agricoles.

⁹ Suivant les bassins versants, les nitrates contenus dans l'eau des rivières sont entre 92 et 98% d'origine agricole.

¹⁰ À savoir, toute l'histoire des débats et les informations diverses qui circulent localement, à partir de la 2^{ème} moitié des années 1990

agricole des nutriments devenus abondants aux exutoires des fleuves et des ruisseaux côtiers. Les perceptions sensorielles sont ainsi aujourd'hui difficilement dissociables de l'intégration d'éléments de caractérisation d'une pollution dont l'agriculture est « responsable »¹¹. Mais comment passe-t-on de la « responsabilité de l'activité agricole » à la « culpabilité des éleveurs » ?

Pourquoi l'élevage de porcs concentre-t-il depuis les années 1990, y compris localement, la critique ?

L'origine de l'azote épandu en Bretagne se répartit comme suit¹² : 1/3 provient de la fertilisation minérale, et 2/3 de la fertilisation par les déjections animales (engrais organique). Les déjections de bovins représentent environ 38% du total, les porcins 20% et les volailles 8%. Si ces données ne suffisent pas, et de loin, à caractériser le rôle respectif des différents types d'élevage dans les fuites de nitrates à l'exutoire des cours d'eau¹³, elles font néanmoins apparaître que l'élevage de porcs n'est pas le principal contributeur¹⁴. Une autre piste d'objectivation de l'association quasi-systématique entre algues vertes et élevage de porcs pourrait être trouvée du côté de la charge animale supportée par la « ferme bretonne » : environ 55% du cheptel porcin, 40% des poules pondeuses, 20% des vaches laitières¹⁵. Ces chiffres apportent éventuellement un élément de compréhension supplémentaire du sentiment, fortement exprimé par une majorité d'habitants¹⁶, d'avoir payé et de payer encore un lourd tribut au développement agricole. Mais ils montrent également l'importance de la charge animale, en valeur absolue, tous types d'élevage confondus.

Nous devons donc prendre en compte les représentations sociales. Il n'est pas possible dans le cadre de cette simple communication d'en établir un inventaire exhaustif. Retenons simplement, à ce stade, quelques pistes.

- L'élevage de porcs suscite davantage de nuisances que les autres types d'élevage. Le lisier de porc sent plus fort que le lisier de volaille (plus sec), et des périodes et modalités d'épandage différentes des déjections accentuent ces variations. Il présente par ailleurs davantage d'analogies de forme avec les algues. La liaison des arguments s'opère plus facilement, ainsi que celle des réseaux. Et, en effet, les mobilisations liées aux projets d'extension de porcheries sont plus précoces et plus intenses¹⁷.

- Il a existé une plus forte identité de lieu et une plus grande visibilité de l'élevage de porcs dans les zones touchées par les « marées vertes ». Historiquement, le développement de la production porcine a été extrêmement rapide, voire exponentiel dans les années 1960 et 1970. Il s'est réalisé sur des bassins agricoles par « îlots » d'entrepreneurs ultra-motivés, dont le plus emblématique se situe en baie de Saint Briec¹⁸. L'élevage de volailles est plus développé à l'intérieur des terres, parce que les zones côtières ont été plus précoces dans l'agro-industrie et

¹¹ Douglas (2001) montre combien l'idée de pollution est indissociable d'une forme d'imputation d'une faute.

¹² Source : MEDDTL, 2010. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/D-ou-viennent-les-nitrates-a-l.html>.

¹³ On peut notamment évoquer la diversité des situations suivant les bassins versants, les propriétés attachées aux matières épandues qui les rendent plus ou moins sensibles à la lixiviation...

¹⁴ Il existe également une contribution indirecte, liée au fait que la grande majorité des cultures en Bretagne est désormais consacrée à l'alimentation animale (maïs notamment) et qu'il s'agit de cultures gourmandes en intrants. Néanmoins, il n'est pas démontré à ma connaissance que les cultures dédiées à l'alimentation animale soient globalement plus chargées que les autres. Mais on est bel est bien dans un « système d'élevage (quasi-) pur », comme pourraient le qualifier les agronomes.

¹⁵ Source : Agreste, RGA 2010.

¹⁶ Qu'ils soient issus, ou non, du monde agricole : les premiers parce que les transformations de leur métier et de leur cadre de travail ont été considérables, les seconds parce qu'ils estiment très souvent que l'activité d'élevage constituent une « charge » excessive pour le territoire.

¹⁷ Cela apparaît nettement dans les avis donnés depuis 1997 par les conseils municipaux sur les projets de création ou d'extension d'élevages.

¹⁸ Voir par exemple Cornette, 2008.

qu'une première génération d'élevages de volailles a subi des crises importantes dans les années 1960. Aujourd'hui cependant, il n'existe pas réellement de singularité structurelle de l'élevage à l'échelle des bassins versants littoraux.

- Le mode de structuration, de prise de parole et d'action collective des éleveurs de porcs les expose davantage. La profession porcine, très structurée, s'est illustrée à plusieurs reprises par des actions collectives violentes, assumées et revendiquées par ses représentants. Depuis les années 1990, elle développe des argumentaires hostiles aux mouvements écologistes, les désignant comme ennemis chroniques. Le syndicat agricole majoritaire, dans lequel l'intérêt des gros producteurs de porcs est fortement représenté, développe des thèses critiques vis-à-vis des publications scientifiques évoquant les dommages environnementaux liés à l'agriculture. Symétriquement, les mouvements environnementalistes et d'extrême gauche ont développé une iconographie critique et un discours dans lesquels la figure du cochon est centrale et se caractérise par une forte transivité vers l'homme. Ces dispositifs critiques sont donc « prêts à l'emploi » et peuvent être remobilisés dans des contextes différents. A cet égard, il est important de relever que la problématique « algues vertes » émerge réellement comme cause après l'« échec » ressenti du contentieux « eaux brutes » en 2007¹⁹.

- La quatrième piste de réflexion présente un caractère plus anthropologique. Elle est liée aux caractéristiques propres de l'élevage de porcs. En effet, les porcs sont élevés pour la reproduction ou la consommation directe, alors que les élevages bovin et avicole sont, dans la région, essentiellement consacrés à la valorisation des sous-produits (lait et œufs). Les critères de performance qui y sont associés sont donc très visiblement liés à la concentration et au raccourcissement de la durée de la vie, et l'élevage de porcs est plus associé à la multiplication et à la mort.

Un ensemble de facteurs contribue donc à rendre l'élevage de porcs beaucoup plus présent et visible dans les questions de qualité de l'eau en général, et d'algues vertes en particulier.

II. Au stade d'émergence du risque sanitaire, les deux processus de mise en équivalence se cumulent pour faire de l'éleveur de porc... un porc

A. La construction sociale d'une intentionnalité

Depuis 2008, la prise en compte et la prise en charge des algues vertes s'insèrent dans une dynamique de construction et de cadrage d'un risque spécifique ; le moment où le risque sanitaire émerge peut être analysé comme un moment de convergence des deux processus décrits plus haut.

- La toxicité des gaz liés au processus de fermentation et emprisonnés par le séchage de la croûte a très vite été assimilée à une toxicité des algues elles-mêmes et peut être traitée assez facilement comme une pollution bactérienne (du type excréments). Elle est plus rarement traitée comme une pollution azotée. *Ulva armoricana* devient une espèce dangereuse et la catégorie du déchet s'étend de plus en plus aux algues fraîches.

- Plus la familiarité avec l'activité d'élevage s'éloigne, plus les algues paraissent venir de la terre, sans toujours passer par la phase « nitrates » : le processus le mieux identifié est celui du déversement. « *Ah ben c'est pas compliqué, c'est l'abus de nitrates, alors le processus c'est que les porcheries sont de plus en plus exponentielles, donc ils ont besoin de terrains pour épandre leur lisier dont ils savent plus que faire, donc les terrains sont gorgés de lisier et de nitrates et quand il pleut, comme aujourd'hui... vous avez vu la couleur de l'eau aujourd'hui ? Elle est marron.* »²⁰. La suppression des intermédiaires renforce l'idée d'une relation directe entre un acte et ses conséquences, qui ne pourraient pas échapper à son auteur.

¹⁹ Le contentieux opposant la France à la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive « nitrates » et la problématique de l'eau destinée à la consommation s'est soldé par la fermeture d'une partie des captages en contentieux.

²⁰ Une riveraine du littoral de Plomodiern (baie de Douarnenez), février 2010.

La construction sociale de cette intentionnalité est confortée par la stratégie de défense et de communication « décomplexée » de certaines organisations professionnelles agricoles, ayant fait le choix d'une expression forte dans les médias. Cette stratégie se développe à différents niveaux et selon différentes modalités suivant les organisations professionnelles agricoles. Au printemps 2011, par exemple, les éleveurs de porcs bretons ont lancé une campagne de promotion du porc breton (document 1). Les communications faites à cette occasion étaient très nettes : elles étaient formulées comme des réponses à la campagne de France Nature Environnement de février 2011 (document 2)²¹.

Document 1 - Affiche du Comité régional porcin de Bretagne (juin 2011), dans le cadre d'une campagne d'affichage dans 500 communes bretonnes



Document 2 - Projet d'affiche de France Nature Environnement (février 2011), dans le cadre d'une campagne d'affichage dans le métro parisien



La construction de cette intentionnalité, associée à l'ellipse concernant les chaînages de non-humains intervenant dans le processus de prolifération et à la mise en avant des dangers de l'algue *per se*, contribue à assimiler les éleveurs à des délinquants. On investit ainsi le champ du pénal, et la judiciarisation se double d'une criminalisation de l'élevage de porcs, qui devient à la fois le moins légitime et le moins légal.

B. Un insatiable appétit : la circulation des propriétés du porc à l'homme

Ce développement récent favorise la mobilisation d'un champ d'analogies qui fait circuler entre humains et non-humains un certain nombre de propriétés. Cette circulation, on le sait, est particulièrement facile à opérer entre l'homme et le porc²². Ainsi, la crise même qui touche le secteur porcin et le fait que de nombreuses exploitations disparaissent, absorbées par des exploitations plus grandes, favorise le développement d'une vision de l'éleveur de porcs cannibale, qui se nourrit de ses pairs sans remords, du fait de son insatiable appétit²³. En parallèle, la figure du cochon cannibale apparaît régulièrement dans les entretiens, en lien avec la concentration perçue comme excessive des animaux dans les porcheries hors-sol : les cochons se mangent entre eux, se mordent avec sauvagerie, voire mordent la main qui les nourrit. Ceux-ci présentent la caractéristique commune de ne pas respecter les normes morales implicitement en vigueur entre pairs, en se tuant les uns les autres. L'ensauvagement des porcs semble dans ce cadre servir d'intermédiaire pour reconstruire un système cohérent lorsque l'on

²¹ 2 des 6 visuels de cette campagne consacrée à la dénonciation de l'agriculture productiviste étaient illustrés par les « marées vertes ». Ils ont fait l'objet d'un fort débat aux échelles locale et régionale, et d'un contentieux entre la Région Bretagne et FNE.

²² Voir par exemple la figure de la « dégradation porcine » dans la caricature politique (Doizy, 2009).

²³ Critique environnementaliste et critique politique se rejoignent autour de cette figure : dans une conférence publique organisée par le Nouveau Parti Anticapitaliste à Brest à l'automne 2011, c'est ainsi un mouvement de substitution des porcs aux hommes qui est décrit par les intervenants à la tribune.

n'entretient qu'un rapport ténu à l'élevage. Si la négation de la relation domestique peut servir de point d'appui à la dénonciation de l'alimentation carnée, elle opère plus largement comme un outil de mise en symétrie de l'éleveur et de la bête au sein d'un système fermé sur lui-même et en rupture avec la communauté du vivant.

Sur les terrains d'enquête, les éleveurs de porcs apparaissent comme les plus critiqués et les moins bien connus des exploitants agricoles²⁴. Alors que les éleveurs sont surveillés par le biais de contrôles formels institutionnels, ils sont perçus comme individuellement et collectivement incontrôlables. Les dispositifs de surveillance de l'élevage hors-sol tendent à accroître l'étanchéité entre les ateliers d'élevage et leur environnement immédiat, mais l'exigence institutionnelle de transparence n'est pas une exigence de mise en visibilité sociale.

III. Les effets de cette mise en équivalence analysés par le biais des dispositifs de surveillance²⁵ : la dialectique débordement-confinement

Dans le cas qui nous occupe, il est fondamental de considérer à la fois la finalité de contrôle quantitatif et la finalité de contrôle qualitatif des dispositifs de surveillance.

1. La mise en place de nouvelles formes de contrôle du non-visible : de l'impossible maîtrise quantitative du cheptel à la métrologie des algues

Au fur et à mesure que l'enquête progresse, on comprend que c'est une forme d'angoisse du débordement qui s'exprime à la fois vis-à-vis des éleveurs et vis-à-vis des algues. En effet, les enquêtes montrent, chez les « non-agricoles », une inquiétude fondamentale relative à l'absence de maîtrise du développement quantitatif de l'élevage à l'échelle régionale. L'agencement et les transformations des dispositifs de surveillance constituent un point d'observation privilégié de cette impossibilité pratique.

Très simplement, l'on constate qu'il n'existe pas de dispositif public permettant d'assurer de façon effective une régulation quantitative de l'élevage, c'est-à-dire d'agir directement en prenant en compte la « capacité de charge » de l'écosystème. C'est largement le marché qui gouverne cela, les pouvoirs publics se voyant réduits à un accompagnement ou à un étranglement par la norme. Deuxième observation : les politiques de maîtrise des effluents azotés, mises en place depuis la fin des années 1990, ont assez largement échoué. Troisième observation, lorsque des progrès ont été réalisés, il n'y a pas eu de traduction en termes de volume d'algues vertes produites. Ainsi, alors même que le contrôle institutionnel s'est considérablement accru et complexifié, la situation des éleveurs ne s'est pas améliorée et la situation des sites touchés par les proliférations non plus. Et, si le dernier recensement général agricole fait apparaître une baisse importante du nombre d'exploitations (de l'ordre de 20-25% en 10 ans), la production elle-même n'a que très peu baissé. Dans ce contexte, le sentiment de débordement exprimé par les personnes enquêtées sur les bassins versants touchés par les proliférations est largement associé à celui d'un échec institutionnel : l'impossibilité de contrôler quantitativement la population d'animaux de rente et ses effets environnementaux.

A titre illustratif, au cours des années 2000, les autorisations d'extension d'élevage se sont en effet poursuivies, et se poursuivent encore, quoiqu'avec plus de difficultés. Ce phénomène peut s'analyser par les critères d'appréciation individualisés des dossiers et le contexte tendu sur les marchés, ce que plusieurs élus résument ainsi : pourquoi faut-il qu'un éleveur qui s'en sort soit pénalisé ? En 2010, encore, un amendement législatif proposé par un député des Côtes d'Armor (surnommé « M. Cochon »), qui relève le seuil à partir duquel une

²⁴ Les discours les plus virulents les qualifient d'« *empoisonneurs* ». « *Ils prennent le monde pour un égout* » (entretien avec un militant écologiste, baie de Lannion, mars 2011). Pour une enquête sur l'expérience des éleveurs de porcs confrontés à la critique de proximité, voir Bonnaud et Nicourt (2006).

²⁵ Nous entendons ici par « dispositifs de surveillance » des dispositifs qui comportent une double dimension de veille et de contrôle.

autorisation est nécessaire pour une extension, est adopté. Dans certains bassins versants touchés par les proliférations cependant, les avis négatifs des conseils municipaux aux extensions commencent à apparaître à la fin des années 1990. C'est ici bien l'Etat qui se trouve pris dans ce que les politistes appellent un « arrangement institutionnel » de type néocorporatiste (Bourblanc, 2007). Les services de l'État font face à l'impossibilité de fonder « en droit » leurs décisions, et d'individualiser un problème collectif par la norme. Au printemps 2011, une configuration inédite s'est présentée : le conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise, nouvellement créé, doit donner un avis conforme avant que la Préfecture puisse autoriser une extension d'élevage porcin, sur une commune riveraine de la baie de Douarnenez, très touchée par les proliférations algales. Le projet présenté concerne le plus gros élevage du bassin, techniquement à la pointe. L'éleveur a inclus dans son projet la proposition de prendre à sa charge une partie des effluents de la commune. Selon les critères d'évaluation technique habituels, le dossier est irréprochable. Après de longs et difficiles échanges, le conseil de gestion se prononce pourtant contre l'extension. Des considérations non techniques sont prises en compte dans l'avis, qui évoque la nécessité d'un changement de système agricole : au delà de la performance technique du projet, il est fondé sur un modèle agricole non durable et non compatible avec les objectifs de réduction des flux de nitrates liés à la présence des algues. C'est la première fois qu'une extension est refusée sur cette base. Parallèlement, il est frappant de constater que le discours des autorités de l'Etat à propos des algues inclut en revanche une dimension forte de contrôle quantitatif²⁶. Alors même que les algues font l'objet d'une métrologie extrêmement dense depuis quelques années, leur volume ne diminue pas et la perception globale est celle d'une augmentation des échouages et d'une extension de leur emprise spatiale. La mise à l'agenda public contribue à cet « effet loupe ». Après une longue période de retrait, l'Etat investit depuis 2010 le champ sanitaire et radicalise les mesures d'interdiction de fréquentation des plages et de ramassage. Ainsi, la surveillance publique des algues apparaît comme un substitut, mais ramène inexorablement la question du cochon. L'on peut conclure de ces observations que le renforcement de la surveillance institutionnelle et des contraintes pesant sur l'élevage ne se traduisent pas par un éclatement du complexe algues-cochons.

2. Les dispositifs de surveillance citoyenne répondent à une logique globale de construction et d'exposition du complexe « algue-cochon »

Cette situation légitime la mise en place de dispositifs de "surveillance citoyenne" poursuivant des objectifs de dénonciation à la fois individualisée (humanisation/imputation/criminalisation) et collective (construction d'archétypes et conflictualisation). Elle cristallise aussi des tensions entre exigence d'exposition/refus du confinement et exigence de non-existence chez les collectifs militants, tension entre maîtrise et transparence chez les institutions.

Les dispositifs de surveillance citoyenne prennent en compte l'arrangement institutionnel décrit plus haut en englobant dans un même ensemble l'Etat et les éleveurs, soupçonnés de cacher les choses. Les contrôleurs doivent être contrôlés. Le comportement des institutions et des agriculteurs vis-à-vis des algues fait figure d'étalon moral. Cette mise en cause des comportements institutionnels appuie ainsi des processus d'enquête solitaires autant qu'associatives, autour de la recherche de la faute et de son individualisation. Au fur et à mesure que l'opinion publique se trouve prise à témoin et enrôlée, notamment *via* les médias,

²⁶ Ce qui paraît bien dérisoire, au moins à court et moyen terme, à ceux qui font l'expérience du phénomène.

dans le conflit, ces tensions tendent à renforcer localement une exigence de cadrage et de dévoilement²⁷.

C'est sans doute l'un des points les plus frappants ayant émergé pendant l'enquête : au delà de milieux activistes, il n'est pas rare de rencontrer, chez les habitants, des pratiques dans lesquelles une forme de « recherche de plein air »²⁸ s'associe avec une activité de surveillance des pratiques des éleveurs et des institutions. Il s'agit de « mettre à jour », y compris en transgressant des principes fondamentaux du « vivre ensemble », ce qui n'est pas vu ni compris. Je constate à plusieurs reprises que les engins agricoles sont suivis, en voiture, et photographiés. Au sein de réunions d'associations locales dédiées à la protection du cadre de vie, s'échangent régulièrement des photographies ou des enregistrements vidéo de ce type. Ces pratiques sont particulièrement développées en ce qui concerne le transport des algues jusqu' à leur lieu d'épandage²⁹. Les éleveurs et les salariés d'entreprises de travaux agricoles témoignent du développement de ces pratiques et expriment très fortement le sentiment d'être surveillés, sans être interpellés.

Si les pratiques de surveillance comportent une dimension de contrôle, elles peuvent aussi prendre la forme d'une veille. Ainsi de cet habitant d'une commune littorale de la baie de Lannion qui note scrupuleusement, chaque jour, quantité d'observations sur les conditions météorologiques, les échouages et les activités de ramassage. En complément, il prend 3 ou 4 photos quotidiennes. Interrogé sur cette activité, il indique qu'il constate que beaucoup d'« absurdités » sont d'une part dites et écrites sur le sujet, d'autre part commises, sur la base d'observations erronées. On le voit, la pratique de veille correspond à des objectifs différents : prime un désir d'objectivation qui ne se rapproche des exemples précédents qu'en ce qu'il prend l'algue comme objet de surveillance, en tant qu'elle offre une prise à l'évaluation du degré de sincérité et de pertinence des discours et des actes. Les algues sont ainsi « disponibles à la surveillance », particulièrement sur ce territoire où l'épandage constitue la forme principale de traitement.

La surveillance citoyenne s'opère *in fine* par un double mouvement d'individualisation et de montée en généralité. Individualisation, parce que les figures du témoin et du coupable émergent progressivement du processus d'imputation. Montée en généralité, parce que les algues vertes constituent un point d'entrée vers la mise en procès d'une activité qui se développe à l'abri des regards et à laquelle se rattachent toute une série de pratiques dont on ne sait toujours pas lesquelles contribuent au développement du phénomène.

Après avoir montré qu'il existe une forme de contrôle social de l'activité d'élevage qui engage les algues vertes comme agent de surveillance, il nous paraît important d'examiner plus en détail les thèmes de mobilisation militante associés à ce contrôle. Cela nous permettra de mettre en évidence la façon dont exigence de confinement et exigence d'exposition entrent en conflit dans le cas d'espèce.

L'action militante investit simultanément plusieurs questions. La lutte contre les extensions d'élevages hors-sol s'opère selon des moyens classiques, mais avec une mobilisation désormais systématique de slogans se référant aux algues vertes. L'introduction sur des propriétés privées ou dans des équipements interdits au public est désormais fréquente et encouragée par certaines associations. Ces pratiques visent tant les élevages que les

²⁷ A noter, le fait que ce sentiment de débordement existe aussi chez ceux qui se sentent collectivement et individuellement mis en cause par l'identification de l'origine très largement agricole des effluents azotés favorisant les efflorescences.

²⁸ Nous utilisons ici Callon (2001), même si les pratiques auxquelles nous faisons référence couvrent en fait un spectre plus large que celui qu'il envisage.

²⁹ Cette vigilance n'est pas sans lien avec la décision prise l'année dernière par les maîtres d'ouvrages publics d'enfourer les algues épandues sur les parcelles agricoles dans les 24 heures. Eleveurs comme collectivités, qui ressentent cette pression et la formulent en termes de « risque », contribuent à rendre possible cet enfouissement précoce.

institutions. La critique se concentre autour de deux thèmes : d'une part, le risque d'exposition des professionnels et des populations à l'hydrogène sulfuré³⁰. D'autre part, la méfiance vis-à-vis de toute forme de valorisation des algues ou des déjections qui pourrait banaliser leur existence³¹.

Les actions collectives comme les démarches individuelles adressent ainsi aux institutions une injonction paradoxale : une exigence d'exposition, liée à une forme d'économie du soupçon (Linhardt, 2001) et une exigence de confinement, liée à l'inacceptabilité des nuisances, puis du phénomène de prolifération en lui-même. Il existe donc une forme d'injonction paradoxale entre exigence de confinement et exigence de dévoilement.

La traduction institutionnelle et normative de ce qui se formule comme une « demande sociale » pose ainsi problème. L'exigence de maîtrise tend vers le confinement et l'empêchement du débordement. Mais dans l'exigence de maîtrise, il y a aussi une exigence de visibilité. Et la critique, assez peu explicite, que les algues vertes stimulent, va en sens inverse : ce qui est nocif se passe dans le caché, que l'on retrouve sous une autre forme qui « élucide » la nature profonde de l'activité. La « sortie des eaux » des algues vertes agit comme un reflet déformant de ce qui se trouve caché dans des hangars inaccessibles au regard. Alors que les algues s'exposent aux regards en investissant l'espace public et font l'objet d'une vigilance et d'interventions de plus en plus sévères de la part des acteurs publics, les cochons, soumis également à un contrôle très strict, restent confinés et objet d'une relation de protection et de soin dans la sphère privée.

L'on peut ainsi synthétiser la dialectique confinement-exposition et l'impossibilité logique qui y est associée : l'exigence de visibilité est une exigence d'exposition et de transparence. L'exigence de visibilité est traduite institutionnellement par une exigence de traçabilité et de maîtrise. L'exigence de maîtrise renforce l'exigence de confinement (algues et cochons). L'exigence de confinement alimente l'inquiétude.

La double et impérieuse nécessité d'évacuer et de confiner est désormais commune à des espèces associées aux espaces naturels en gestion publique et aux espaces agricoles privés. Elle les intègre à un système de surveillance multiforme, qui oblige chacun à repenser son rapport à l'autonomie des êtres non-humains, tout en maintenant la possibilité d'un « vivre ensemble » dans l'espace rural. Et, au final, sont enrôlés à la périphérie du complexe un nombre croissant d'humains et de non-humains, qui font l'objet d'une surveillance multiforme et en partie aléatoire. Ainsi, loin d'être neutres, les mécanismes de surveillance interagissent avec les représentations locales du sauvage et du domestique, de sorte que le contrôle des algues - et les discours et dispositifs qui l'accompagnent - a aussi pour enjeu le dépassement d'une impossibilité d'intervenir, en actes ou en paroles, sur l'élevage.

Conclusion : De la mise en scène d'un "désordre symbolique" au brouillage des attributs du sauvage et du domestique

Les travaux récents en anthropologie de la nature ont montré le caractère situé de l'opposition sauvage-domestique dans le cadre de l'ontologie naturaliste (Descola, 2004) et le fait que cette dichotomie se trouvait actuellement battue en brèche de plusieurs façons (Manceron et Roué, 2009). Nous pensons que le sauvage et le domestique restent des polarités structurantes dans cet espace, principalement par le biais de l'opposition entre milieu marin et milieu terrestre, mais que les transformations massives intervenues au cours des quarante dernières années tant dans le système agricole que dans l'écosystème littoral contribuent à un brouillage et à des configurations particulières dans lesquelles la menace est associée au domestique et la vulnérabilité au sauvage. La distinction topographique qui vient appuyer spatialement

³⁰ A ce titre, l'utilisation des détecteurs d'hydrogène sulfuré se systématise et vient compléter l'équipement optique des militants.

³¹ Par exemple *via* les procédés de méthanisation.

l'opposition entre sauvage et domestique est perturbée : l'espace maritime devient un lieu fortement anthropisé, en tous cas la dynamique d'anthropisation de la zone littorale en fait une zone liminale, au statut indéterminé, puisqu'elle n'est plus uniquement caractérisée par un rapport de collecte mais également par un rapport d'entretien et d'aménagement massif, allant au-delà de la limite de la marée basse. Symétriquement, l'espace domestique, caractérisé par sa clôture et son caractère privé, pose problème.

Les conflits accentuent la mise en scène d'un désordre symbolique dans lequel les attributs du sauvage et du domestique sont brouillés. De l'assimilation des algues « récoltées » à un sous-produit de l'élevage, à la perte supposée de la relation individualisée de l'éleveur à la bête, le cas des algues vertes nous offre une opportunité de croiser la dialectique du confinement et de l'exposition exposée plus haut avec la dichotomie sauvage-domestique. L'anomalie constituée par la transformation du milieu, perçue à travers le prisme du développement d'une espèce d'algues, se trouve en partie traitée par la combinaison originale de différents caractères au sein d'un ensemble nouveau associant des animaux d'élevage et une espèce sauvage. Autour de l'enjeu quantitatif du contrôle de la charge animale et de l'enjeu qualitatif du lien au sol, se noue un collectif d'êtres humains et non-humains que l'association entre un mouvement d'inquiétude et un mouvement critique tend à pourvoir d'attributs problématiques. Ainsi, une forme complexe du « sauvage » apparaît, caractérisée par la composition de la figure d'un « ennemi du vivant », proliférant dans le monde social, dans l'espace domestique et dans les espaces naturels fragiles. Cette figure s'incarne dans un ensemble d'êtres incapables de contrôler leur propre expansion : l'animal dont l'individualité est niée, en tant qu'il développe des caractères comportementaux pathologiques de prédation vis-à-vis de ses semblables, et le monstre, sauvage et artificiel, aux frontières du vivant et du territoire.

Nous avons formulé l'hypothèse d'une surveillance déléguée aux algues, reposant sur la transitivité des propriétés attachées aux humains et aux non-humains. Dans ce contexte mouvant, les algues vertes interviennent à la fois comme symbole et comme agent, telles des dispositifs non-humains de surveillance à qui il est finalement plus facile de déléguer cette mission puisqu'elles ne sont pas parties prenantes des intérêts en jeu qui ont empêché une régulation de la charge animale. Vecteur et signe, elles signalent (le volume d'algues détermine largement le niveau de mobilisation). L'enrôlement des algues vertes comme outil de contrôle social pose cependant problème, ne serait-ce que parce que les relations entre volume d'algues et flux de nitrates sont non-linéaires et que les mécanismes de la prolifération sont multifactoriels. Le message qu'adressent les algues concerne la sensibilité du milieu. Il invalide l'approche par la norme qui a prévalu dans les dispositifs de gestion de la qualité de l'eau. Aussi le rôle de dispositif d'alerte assigné aux algues appelle-t-il sans cesse un investissement de l'incertitude et des connaissances : la délégation est toujours précaire, même si appuyée par une longue habitude.

Remerciements

Cette recherche bénéficie du soutien de l'INRA, de la Préfecture de la Région Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, des Conseils généraux des Côtes d'Armor et du Finistère.

Bibliographie

- BONNAUD, L. et NICOURT, C. (2006), « Les éleveurs de porcs face à leurs détracteurs en Dordogne et dans le Finistère ». *Études rurales*, 2006/1 n°177, pp.55-68.
- BOURBLANC, M. (2007), *Les politiques de reconquête de la qualité de l'eau face aux pollutions agricoles : changement et stabilité dans les arrangements institutionnels en Côtes-d'Armor (France) et dans le Noord-Brabant (Pays-Bas)*. Thèse de doctorat, Institut d'Etudes Politiques de Paris.

- CALLON, M., LASCOUMES, P. et BARTHE, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CORNETTE, J. (2008), *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, tome 2, Paris, Points Histoire.
- DESCOLA, P. (2004), « Le sauvage et le domestique », in *Communications*, 76, 2004. pp. 17-39.
- DEWAY, J. (2010), *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.
- DOIZY, G. (2009), « Le porc dans la caricature politique (1870-1914) : une polysémie contradictoire ? », *Sociétés & Représentations*, 2009/1 n° 27, pp. 13-37.
- DOUGLAS, M. (2001). *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*. La Découverte.
- LINHARDT, D. (2001), « L'économie du soupçon. Une contribution pragmatique à la sociologie de la menace », *Genèses*, n°44, septembre 2001, pp. 76-98.
- MANCERON, V. et ROUE, M. (2009), « Les animaux de la discorde », *Ethnologie française*, 2009/1 Vol. 39, pp. 5-10.
- THEVENOT, L. (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.